

**ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**  
**PROJET DE LOTISSEMENT ELPHÈGE CHIASSON**  
**Savoie Landing, NB**

**Préparé par**

**Jean-Yves Daigle, PhD**

**Hélène Gautreau-Daigle, BSc**

**Consultants en terres humides**

**Novembre 2021**

## Table des matières

1.0 INFORMATIONS RELATIVES AU PROMOTEUR .....	4
1.1 Nom et adresse.....	4
1.2 Principales personnes-ressources du promoteur.....	4
1.3 Principales personnes-ressources aux fins de l’EIE .....	4
1.4 Propriétaires des biens-fonds.....	4
2.0 DESCRIPTION DU PROJET.....	5
2.1 Nom .....	5
2.2 Aperçu .....	5
2.3 Emplacement.....	5
2.4 Situations préexistantes au projet .....	5
2.4.1 Terres humides.....	5
2.4.2 Chemin d’accès à partir de la Route 113.....	5
2.4.3 Canaux de drainage .....	5
2.4.4 Sentier de VTT .....	6
2.5 Milieu actuel avec travaux effectués à ce jour .....	6
2.5.1 Chemin d’accès adjacent au sud du lotissement .....	6
2.5.2 Chemin le long de la côte .....	6
2.5.3 Enrochement .....	6
2.6 Autres travaux prévus par le promoteur.....	6
3.0 DESCRIPTION DE L’ENVIRONNEMENT ACTUEL .....	6
3.1 Terres humides.....	6
3.2 Flore.....	7
3.2.1 Lots 2015-1 (photos 1 à 3, 21 et 22) et 2015-2 (photos 4 à 6, 23 et 24).....	7
3.2.2 Lots 2015-3 (photos 7 à 10 et 25 à 27) et 2015-4 (photos 10 à 12 et 27 à 29) .....	7
3.2.3 Lots 2015-5 (photos 13 à 15 et 30), 2015-6 (photos 16, 17, 31 et 32) et 2015-7 (photos 18 à 20, 33 et 34).....	7
3.2.4 Chemin le long de la côte et l’enrochement .....	8
3.2.5 Présence d’espèces rares ou vulnérables.....	8
3.3 Faune .....	8
3.4 Aires d’importance biologique .....	8
3.5 Aires d’importance pour les oiseaux .....	9
3.6 Eau de surface .....	9

3.7 Eau souterraine .....	9
3.7.1 Puits d'eau potable.....	9
3.7.2 Eau de la tourbière .....	9
3.8 Caractéristiques culturelles et utilisations historiques .....	9
3.9 Utilisation actuelle des terres.....	9
4.0 DÉTERMINATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT .....	9
4.1 Développement résidentiel non-commercial.....	9
4.2 Eau de drainage de la tourbière .....	10
4.3 Puits d'eau potable.....	10
5.0 MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES .....	10
5.1 Conditions et engagements s'appliquant aux transferts des propriétés .....	10
5.2 Conditions supplémentaires et engagements additionnels au transfert.....	11
6.0 RÉFÉRENCES :.....	11

## 1. 0 INFORMATIONS RELATIVES AU PROMOTEUR

### 1.1 Nom et adresse

M. Elphège Chiasson  
186, rue du Pêcheur Nord  
Lamèque, NB E8T 1K1  
Téléphone : 506-344-5361  
Cellulaire : 506-336-7786

### 1.2 Principales personnes-ressources du promoteur

Mme. Lison Haché, fille du promoteur, retraitée  
253, chemin des Riverains  
Pokemouche, NB E8P 0A1  
Téléphone : 506-336-2784  
Courriel : [lison.hache@icloud.com](mailto:lison.hache@icloud.com)

M<sup>e</sup> Basile Chiasson, c.r. / Q.C.  
Chiasson & Roy  
Droit Law  
Place Keystone Place  
200 – 270, av. Douglas Ave  
Bathurst, NB E2A 1M9  
Téléphone: 506-548-3375, ext. 106  
Fax: 506-548-4264  
Courriel : [basilechiasson@chiassonroy.ca](mailto:basilechiasson@chiassonroy.ca)

### 1.3 Principales personnes-ressources aux fins de l’EIE

M. Jean-Yves Daigle, PhD  
Mme. Hélène Gautreau-Daigle, BSc  
Consultants en terres humides  
196, 15<sup>E</sup> rue  
Shippagan, NB E8S 1E8  
Téléphone: 506-336-4502  
Courriel: [jydaigle@nb.sympatico.ca](mailto:jydaigle@nb.sympatico.ca)  
[helenegd@nbnet.nb.ca](mailto:helenegd@nbnet.nb.ca)

### 1.4 Propriétaires des biens-fonds

NID 20174280 – Le chemin d’accès. La section en direction nord jusqu’à la Baie de Lamèque était préexistant, tandis que la section en direction ouest longeant le sud du lotissement a été construit par le promoteur.

NID 20879615 – ██████████, Lot 2015-1;  
NID 20879623 – ██████████, Lot 2015-2;  
NID 20879631 – ██████████, Lot 2015-3;  
NID 20879649 – ██████████, Lot 2015-4;  
NID 20879656 – M. Elphège Chiasson, Lot 2015-5;  
NID 20879664 – M. Elphège Chiasson, Lot 2015-6;  
NID 20879672 – M. Elphège Chiasson, Lot 2015-7.

## 2.0 DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 Nom

Lotissement Elphège Chiasson

### 2.2 Aperçu

Le promoteur, M. Elphège Chiasson, propriétaire de terrain sur l'île de Lamèque, au Nouveau Brunswick, a résolu de lotir ce terrain dans le but d'en céder une majorité [REDACTED] et de vendre les terrains restant à tout acheteur moyennant contrepartie valable. Le plan de l'arpenteur du lotissement est présenté à l'Annexe A, Figure 1.

### 2.3 Emplacement

Le site de ce projet de lotissement est localisé en bordure de l'extrémité nord-ouest de la tourbière 591 et le long de la Baie de Lamèque, à Savoie Landing, sur l'île de Lamèque. Une adresse civique n'est pas disponible présentement. Les coordonnées du site sont : Lat 47.766864 Lon -64.678744 (Annexe A, Figure 2).

La compagnie Sun Gro Horticulture Canada Ltd détient un bail d'exploitation de tourbière (#10) pour extraire la tourbe horticole de la tourbière 591. Leurs opérations actuelles sont visibles au sud de la Route 113.

### 2.4 Situations préexistantes au projet

#### 2.4.1 Terres humides

La carte de couche de terres humides de GeoNB indique la présence de terres humides sur l'emplacement du lotissement (Annexe A, Figure 3). Effectivement, entre la route 113 et la Baie de Lamèque, on retrouve une partie de l'extrémité nord de la tourbière 591, une tourbière ombrotrophe, dont la périphérie, le *lagg*, s'étend jusqu'à la côte. Les travaux de terrain lors des délimitations de 2007 et de 2019 permettent d'affirmer que les lots 2015-4 à 2015-7 sont sur le *lagg* de la tourbière.

Un *lagg* se définit comme une zone humide en bordure des tourbières surélevées, ayant une couche de sol organique (tourbe) peu profond au-dessus du sol minéral. Les arbres y sont généralement rabougris et il y a une forte composante d'arbustes, surtout de la famille des éricacées. L'eau de la tourbière, typiquement de couleur brun foncé, s'écoule naturellement à travers le *lagg*. Dans le cas présent, l'eau se déverse finalement dans la Baie de Lamèque, et ce depuis la formation de la tourbière il y a plusieurs siècles. Cet écoulement est typique en bordure des tourbières côtières.

Une autre terre humide, un marais côtier, est situé, à l'endroit le plus près, à environ 40 mètres à l'est de la ligne de propriété est. Ce genre de terre humide est classifié terre humide d'importance provinciale (PSW) et jouit d'une protection particulière.

#### 2.4.2 Chemin d'accès à partir de la Route 113

Un chemin préexistant privé avec barrière d'accès à partir de la route 113 se rend jusqu'à la côte de la Baie de Lamèque. (Annexe A, Figure 4).

#### 2.4.3 Canaux de drainage

Deux canaux de drainage étroits, l'un entre les lots 2015-3 et 2015-4 et l'autre le long de la limite de propriété ouest, étaient présents avant les travaux de lotissement (Annexe A, Figure 4).

#### 2.4.4 Sentier de VTT

Un sentier de véhicule tout-terrain prédatant le projet de lotissement longe la limite de propriété ouest du lotissement (Annexe A, Figure 4).

### 2.5 Milieu actuel avec travaux effectués à ce jour

Le plan détaillé préparé par l'arpenteur-géomètre indique les travaux réalisés à ce jour et décrits dans cette section.

Les photos dans l'Annexe A montrent l'aspect du bien-fonds lors de la visite du site le 18 octobre, 2021. Les photos 1 à 20 ont été prises du côté sud du lotissement afin d'illustrer la situation entourant le chemin construit au sud des lots, tandis que les photos 21 à 35 furent prises du côté nord du lotissement afin d'illustrer la situation entourant le chemin et l'encochement le long de la côte.

#### 2.5.1 Chemin d'accès adjacent au sud du lotissement

Un chemin de 20 m de largeur, donnant accès à l'extrémité sud des lots, a été construit à l'aide de grès provenant d'une carrière autorisée sur l'île de Lamèque. Un fossé de drainage a été aménagé de chaque côté de ce chemin pour évacuer les eaux de précipitations et de fonte des neiges. Du côté sud du chemin, le fossé reçoit en plus l'eau de drainage de la tourbière, qui est transmise par gravité au travers du *lagg*, tel que décrit à la section 3.7.2.

#### 2.5.2 Chemin le long de la côte

Un chemin permettant le passage d'un véhicule a aussi été construit afin d'éviter que l'équipement lourd ne circule sur la plage pour les travaux d'encochement longeant le trait de côte.

#### 2.5.3 Encochement

Des travaux d'encochement sur toute la longueur du lotissement furent entrepris et complétés en 2019 par mesure d'atténuation de l'érosion. Selon le contracteur ayant effectué les travaux, ceux-ci furent effectués selon les normes de construction avec membrane géotextile sous-jacente. Les roches proviendraient des formations de basalte situées au nord-ouest de Bathurst.

Selon la carte Taux de déplacement du trait de côte ou de la ligne de rivage dans la partie nord-ouest de Chiasson-Savoy, Nouveau-Brunswick, entre 1944 et 2012, publiée par le ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources du Nouveau-Brunswick, le taux de déplacement du trait de côte a été de 0.21 m/année à 0.56 m/année, valeurs que les auteurs qualifient d'un retrait « moyen à élevé » (Annexe A, Figure 5).

### 2.6 Autres travaux prévus par le promoteur

Le promoteur ne prévoit pas faire d'autres travaux sur ce lotissement.

## 3.0 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT ACTUEL

### 3.1 Terres humides

Selon la carte de couche de terres humides de GeoNB, la majeure partie des sept lots sont sur des terres humides (Annexe A, Figure 3).

La ligne de délimitation établie en 2019 a essentiellement confirmé celle établie en 2007, cependant, une réévaluation des données de 2019 permet de conclure que l'extrémité nord de la ligne de délimitation passerait plutôt dans la partie sud du lot 2015-1 et près du centre du lot 2015-2 pour se conformer avec la couche de terres humides de GeoNB. Ainsi, le chemin construit au sud des lots 2015-1 et 2015-2 l'aurait été sur du terrain sec. Quant au lot 2015-3, celui-ci ne comporterait qu'une très petite partie de terrain sec du côté est, tandis que les lots 2015-4 à 2015-7 seraient entièrement sur terres humides. Le chemin qui longe les cinq derniers lots au sud serait donc sur du terrain humide.

## 3.2 Flore

### 3.2.1 Lots 2015-1 (photos 1 à 3, 21 et 22) et 2015-2 (photos 4 à 6, 23 et 24)

Ces deux lots sont boisés, les parties au nord de la ligne de délimitation étant humides avec une forte composante d'arbustes. Les espèces principales de la strate arborée sont l'épinette noire *Picea mariana*, le mélèze laricin *Larix laricina* et le sapin baumier *Abies balsamea*; les espèces de la strate arbustive sont l'épinette noire, le sapin baumier, le mélèze laricin, l'érable rouge *Acer rubrum*, l'alisier *Viburnum nudum*, le némopanthé mucroné *Nemopanthus mucronatus*, le crevard de moutons *Kalmia angustifolia* et le gaylussaquier noir *Gaylussacia baccata*. La strate herbacée, peu présente et inégale, est composée des espèces suivantes : le quatre-temps *Cornus canadensis*, le maïanthème du Canada *Maianthemum canadense*, l'osmonde cannelle *Osmunda cinnamomea*, la clintonie boréale *Clintonia borealis*, la coptide trifoliée *Coptis trifoliata* et la trientale boréale *Trientalis borealis*.

Au sud de la ligne de délimitation, le terrain est sec et boisé des deux côtés du chemin qui longe la limite sud des lots. La strate arborée est constituée principalement de sapin baumier avec le bouleau gris *Betula populifolia*, le bouleau blanc *Betula papyrifera* et l'épinette noire, tandis que la strate arbustive est composée de bleuets (airelle à feuilles étroites et airelle fausse-myrtille) *Vaccinium angustifolium* et *V. myrtilloides* et de sapin baumier. La strate herbacée est peu développée et compte le quatre-temps, la grande fougère *Pteridium aquilinum*, le maïanthème du Canada, la clintonie boréale, la linnée boréale *Linnaea borealis* et la trientale boréale.

### 3.2.2 Lots 2015-3 (photos 7 à 10 et 25 à 27) et 2015-4 (photos 10 à 12 et 27 à 29)

Ces deux lots, séparés par un canal étroit prédatant les travaux menant au lotissement du terrain, sont boisés densément arbustifs et humides. Les arbres diminuent généralement en proportion et de taille et la composante arbustive augmente après le canal, du côté du lot 2015-4.

Les espèces d'arbres sont l'épinette noire et le mélèze laricin; les arbustes sont l'épinette noire, le mélèze laricin, le myrique baumier *Myrica gale*, le némopanthé mucroné, le rhododendron du Canada *Rhododendron canadense*, le crevard de moutons, les bleuets à feuilles étroites et fausse-myrtille, le gaylussaquier noir, le houx verticillé *Ilex verticillata* et l'aulne rugueux *Alnus incana*. Les espèces herbacées de terrains humides (cypéracées et joncacées) augmentent après le canal sur le lot 2015-4.

### 3.2.3 Lots 2015-5 (photos 13 à 15 et 30), 2015-6 (photos 16, 17, 31 et 32) et 2015-7 (photos 18 à 20, 33 et 34)

Ces trois lots sont humides et densément arbustifs, comportant très peu ou pas d'arbres, les épinettes noires étant généralement réduites à la taille d'arbustes. Les espèces d'arbustes sont

principalement les mêmes qu’observés sur les lots précédents avec en plus la cassandre calyculée *Chamaedaphne calyculata* et le thé du Labrador *Rhododendron groenlandicum* avec des herbacées de terrains humides. L’ensemble de la végétation est typique de celle retrouvée en bordure de tourbières.

Le terrain du côté opposé du chemin au lot 2015-6 a été débroussaillé lors de la construction du chemin et est présentement recouvert de débris de bois avec de la végétation arbustive et herbacée éparses de nature semblable à celle du lot 2015-6.

#### 3.2.4 Chemin le long de la côte et l’enrochement

Un chemin construit le long de la côte afin de permettre l’enrochement donne aussi accès aux sept lots du côté nord. La végétation sur les lots est telle que décrite précédemment, avec ici et là de grandes épinettes blanches *Picea glauca*.

Une végétation de terrain vague, comportant des espèces communes de champs et de bords de route, telles trèfles *Trifolium* sp, vesce jargeau *Vicia cracca*, tanaïsie commune *Tanacetum vulgare*, laiteron des champs *Sonchus arvensis* et herbe à dinde *Achillea millefolium* s’est installée sur le bord du chemin avec des espèces maritimes et de terrains humides, telles l’ammophile *Ammophila breviligulata*, le seigle de mer *Leymus mollis*, l’armoise de Steller *Artemisia stellariana*, l’aster de Nouvelle-Belgique *Aster novi-belgii*, des scirpes *Scirpus* sp et des joncs *Juncus* sp.

#### 3.2.5 Présence d’espèces rares ou vulnérables

Selon le rapport préparé pour le site par le Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique (CDCCA, Rapport 7096, Savoy Landing, 8 novembre, 2021), 17 espèces de plantes vasculaires rares ou vulnérables ont été observées dans un rayon de 5 km du site, cependant, toutes ces espèces ont été observées à plus de 2,2 km du site.

Pour plus d’information sur les espèces observées, voir le rapport intégral du CDCCA à l’Annexe B.

### 3.3 Faune

Selon le rapport du CDCCA cité précédemment, 44 espèces d’oiseaux, un vertébré marin et 9 espèces d’insectes ayant les statuts d’en danger, menacés ou vulnérables ont été observées dans un rayon de 5 km du site. Aucune de ces espèces ne fut, cependant, observée sur ou à proximité du site. Parmi les oiseaux, la seule espèce considérée en danger est le pluvier siffleur *Charadrius melodus melodus*, observé à 3.7 km du site, tandis que deux espèces “location-sensitive” considérées en danger, l’aigle à tête blanche *Haliaeetus leucocephalus* et le faucon pèlerin pop. anatum tundrius *Falco peregrinus pop.1*, furent observées à 4.2 km et 2.6 km du site respectivement.

Pour plus d’information sur les espèces observées, voir le rapport intégral du CDCCA à l’Annexe B.

### 3.4 Aires d’importance biologique

Selon le rapport du CDCCA cité précédemment, cinq aires d’importance biologique (*biologically significant areas*) sont situées dans un rayon de 5 km du site du lotissement: la pointe de Petite-Lamèque à 5 km, le pont de Lamèque, rue du Pêcheur à 4.5 km, le ruisseau Charlemagne à 3.5 km, la colonie de hérons de Lamèque à 2.5 km et la lagune de traitement des eaux usées de

Shippagan à 4.2 km. Une aire de conservation de Canards Illimités Canada est située à Chiasson Office à 5 km du site.

### 3.5 Aires d'importance pour les oiseaux

Selon l'organisme IBA Canada, qui identifie les zones importantes pour la conservation des oiseaux du Canada, les deux sites d'importance les plus près du lotissement sont l'Île de Miscou (NB021) à 20 km et les plages de Pokemouche et de Grand Passage, Inkerman (NB006) à 5 km.

### 3.6 Eau de surface

Il n'y a aucun plan d'eau (lac) ni cours d'eau (ruisseau ou rivière) sur le site du lotissement.

### 3.7 Eau souterraine

#### 3.7.1 Puits d'eau potable

Selon la carte de GeoNB, les habitations les plus près en direction nord-est sont à 300 m, en direction est à 750 m et en direction sud à 1.5 km.

#### 3.7.2 Eau de la tourbière

Un écoulement horizontal de l'eau de la partie supérieure de la tourbière se fait au travers le *lagg*, cette eau se déversant naturellement dans la Baie de Lamèque.

Selon Jonathan Price, hydrologue et Directeur du Laboratoire de recherche en hydrologie des zones humides de l'Université Waterloo, un grand volume d'eau peut s'écouler au travers de l'acrothelme, la couche superficielle de mousses vivantes d'une tourbière et de la couche sous-jacente non-compactée en suivant la pente de la tourbière. Dans le cas présent, la carte des élévations du MRN indique une dénivellation de 5 mètres entre la partie la plus élevée de la tourbière et le bord de la côte, ce qui explique pourquoi ces terrains sont humides (Annexe A, Figures 6, 7 et 8).

### 3.8 Caractéristiques culturelles et utilisations historiques

Une requête a été faite auprès du Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture pour obtenir de l'information concernant des utilisations historiques et/ou culturelles relevant du patrimoine ou la présence de sites archéologiques. Selon l'accusé de réception reçu le 15 novembre, 2021, l'information demandée sera envoyée sous peu.

### 3.9 Utilisation actuelle des terres

Avant le projet de lotissement, le site était à l'état naturel et ne faisait l'objet d'aucune utilisation sauf la circulation clandestine de véhicules tout terrain.

## 4.0 DÉTERMINATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### 4.1 Développement résidentiel non-commercial

Le but du promoteur est de lotir le site afin d'en céder une majorité à ses [REDACTED] pour utilisation saisonnière et de vendre les terrains restant à tout acheteur moyennant contrepartie valable. Plusieurs conditions et mesures d'atténuation sont rattachées à ces lots. Voir les détails à l'item 5.0.

## 4.2 Eau de drainage de la tourbière

Il est peu probable que ce projet ait un effet négatif en termes de volume et de qualité de l'eau sur les écoulements en provenance de la tourbière, qui se déversent naturellement dans la Baie de Lamèque depuis des siècles. La différence est que le chemin au sud du lotissement forme une barrière à l'écoulement qui se faisait auparavant à travers le lotissement. Ainsi, l'eau est maintenant redirigée vers la limite ouest de la propriété par le fossé du côté sud du chemin pour ensuite se déverser dans la Baie de Lamèque. Le débit d'eau est faible et ne devrait pas entraîner de sédiment additionnel.

Le plan de lotissement ne prévoit pas de creusage de canaux supplémentaires, les travaux se limitant à l'entretien des canaux préexistants et des fossés aménagés de chaque côté du chemin au sud des lots. Le fossé du côté sud de ce chemin reçoit les eaux descendant de la tourbière, tandis que le fossé du côté nord du chemin reçoit surtout les eaux des précipitations et de fonte des neiges.

Il est à prévoir que l'éventuelle préparation du terrain en vue de l'extraction de la tourbe par la compagnie Sun Gro Horticulture Canada Ltd sur la partie de la tourbière située au sud du lotissement aurait un effet sur la quantité d'eau qui s'écoule en direction du lotissement et de la Baie de Lamèque. Le promoteur n'a aucun contrôle dans la planification et les activités de cette compagnie.

## 4.3 Puits d'eau potable

En raison de la distance entre le site du projet et les habitations environnantes les plus rapprochées, aucun effet négatif n'est à prévoir à ce sujet.

## 5.0 MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES

Les lots du Lotissement Elphège Chiasson bénéficient d'un droit de passage sur un accès privé de 20 mètres de large et un droit de passage de 9.14 mètres de large sur les biens-fonds portant respectivement le NID 20174280 et le NID 20857678, tel que démontré sur le plan de Lotissement Elphège Chiasson (Annexe A, Figure 1).

### 5.1 Conditions et engagements s'appliquant aux transferts des propriétés

La cession du droit de passage décrite ci-haut est sujette aux conditions suivantes :

**5.1.1** Les cessionnaires s'engagent conjointement et solidairement avec les autres propriétaires dans le futur à effectuer les travaux d'amélioration nécessaires aux chemins privés démontrés sur le plan de lotissement et respecter les normes et conditions tel qu'exigées et approuvées par l'inspecteur ayant approuvé le projet.

**5.1.2** Les cessionnaires s'engagent conjointement et solidairement avec les autres propriétaires dans le futur à effectuer les travaux en tout temps pour assurer une circulation sécuritaire et l'accessibilité aux véhicules de services d'urgence.

**5.1.3** Les cessionnaires s'engagent conjointement et solidairement avec les autres propriétaires à maintenir en vigueur une police d'assurance responsabilité d'une valeur appropriée déterminée par l'assureur sur la parcelle de terrain délimitée sur le plan de lotissement comme

accès privé. Cette police d'assurance doit offrir une protection pour les dommages à la propriété et pour les blessures résultant d'un accident.

## 5.2 Conditions supplémentaires et engagements additionnels au transfert.

Le transfert de chaque bien-fonds est sujet aux conditions suivantes :

**5.2.1** Aucun établissement commercial ni aucun usage commercial n'est permis sur le terrain;

**5.2.2** Le propriétaire et tout occupant du terrain susmentionné s'engage à ne pas tolérer ou permettre :

- de cendres, de ferraille, de débris ou de déchets,
- d'accumulation de frisure de bois, de papier, de sciure ou d'autre résidu de fabrication ou de construction,
- d'épave d'automobile, d'équipements ou de machines, de carrosserie ou toutes pièces d'automobile, d'équipements ou de machines,
- de dépotoir,
- la location du terrain pour des fins de camping.

## 6.0 RÉFÉRENCES

Direction des Ressources Minières, Ministère des Ressources Naturelles du Nouveau Brunswick, 1977, Élévations Région des Tourbières, Bog 591, Plate 93-258C.

Chelbi, M., Simard, I., Coombs, E. and Bérubé, D., 2017, Rates of Coastline or Shoreline Change in the Northwestern Part of Chiasson-Savoy, New Brunswick, between 1944 and 2012, New Brunswick Department of Energy and Resource Development, Geological Surveys Branch, Plate 2017-4M.

[www.ibacanada.com/mapviewer](http://www.ibacanada.com/mapviewer), consulté novembre 2021.

Professeur Jonathan Price, directeur du Laboratoire de recherche en hydrologie des zones humides, U Waterloo. Communication personnelle, 2021.

**ANNEXE A : Figures et photos**

**ANNEXE B : Rapport du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDCCA)**

**ANNEXE C : Rapport de délimitation de terres humides 2019**



Signature de la principale  
personne-ressource du promoteur



Date